

Rapport

Date de la séance du CE: 26 août 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 697459
Classification: Non classifié

Subvention d'exploitation prélevée sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles 2016-2019.

Projet de mise en réseau des arts de la scène dans le Jura bernois et à Bienne (Projet ARS).

Autorisation de dépenses et décision

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	2
3.1	Rappel	2
3.2	Caractéristiques du projet	3
3.3	Calendrier, modalités, organisation, compétences	4
4	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	4
5	Finances	4
6	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	5
7	Proposition	5



1 Synthèse

Le projet ARS consiste en la mise en réseau des arts de la scène du Jura bernois à partir du paysage culturel existant. Né de l'abandon par le canton de Berne en 2010 du projet interjurassien de Centre régional d'expression artistique (CREA) pour des raisons financières, le Projet ARS répond de manière appropriée aux besoins de la région dans le domaine des arts de la scène tout en étant pensé en lien avec le nouveau Théâtre Palace à Bienne ainsi que le futur CREA à Delémont. Il constitue un signal fort du canton adressé à sa région francophone et bénéficie par ailleurs du plein et entier soutien du Conseil du Jura bernois et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, tous les deux intimement convaincus du bienfondé du projet ainsi que de sa légitimité non seulement pour la population francophone de la région mais aussi et surtout pour les acteurs culturels eux-mêmes, largement enthousiasmés par ce projet novateur.

Une étude stratégique (cf. annexe) commandée par l'Office de la culture a amené à la définition de trois variantes, dont celle « extra-institutionnelle » qui a remporté les faveurs de tous les acteurs concernés. Cette variante, qui intègre toutes les institutions et centres culturels régionaux et repose sur le fOrum interjurassien de la culture (FIC), valorise la scène bernoise francophone existante.

Un groupe de travail pluridisciplinaire a travaillé à l'élaboration de propositions concrètes pour mettre sur pied le Projet ARS. Ainsi, le FIC doit être remodelé et ses statuts révisés. La nouvelle structure composée d'une assemblée générale, d'un comité directeur et de cinq commissions thématiques, prendront en charge les champs d'action suivants : la création, la participation culturelle (médiation culturelle), la communication, et de façon plus ponctuelle la logistique et la politique culturelle. Deux postes de coordinateurs/trices à 70 pour cent, indispensables à la mise en place du réseau et à son bon fonctionnement, seront également créés.

2 Bases légales

- Loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), articles 5, 7, 12, 13 et 14
- Ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1), article 16
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 47, 48, alinéa 1, lettre a, 50 et 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 148 et 152
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP ; RSB 102.1), article 17

3 Description de l'affaire

3.1 Rappel

Suite à l'abandon en 2010 du projet de théâtre interjurassien CREA par le Conseil-exécutif bernois (pour des questions financières), diverses initiatives sont nées côté bernois pour donner suite à la volonté de ce dernier de poursuivre la collaboration interjurassienne en matière de culture. Parmi celles-ci, on trouve notamment une proposition du fOrum interjurassien de la culture visant à renforcer la mise en réseau des forces culturelles interjurassiennes. Désireux de creuser cette piste, l'Office de la culture du canton de Berne a décidé, en concertation avec le Conseil du Jura bernois (CJB), de lancer une étude stratégique portant sur la faisabili-

té et les modalités d'une mise en réseau des forces culturelles du Jura bernois et de Bienne et sur le lien éventuel de ce réseau avec le Théâtre Palace à Bienne ainsi qu'avec la future salle du CREA à Delémont. Cette étude devait tenir compte des besoins des divers partenaires impliqués afin que le projet soit aussi rassembleur que possible. S'agissant des besoins des acteurs culturels, il y avait une volonté très claire de pallier un manque d'infrastructures dans la région en trouvant une solution qui permette, d'une part, de surmonter la déception née de l'abandon du projet CREA par le gouvernement bernois et, d'autre part, de mettre à l'épreuve la philosophie inhérente à ce dernier (résidence, création, formation, diffusion et médiation) sur le terrain. L'axiome de base sur lequel reposait l'étude commanditée postulait que les « forces culturelles » du Jura bernois et de Bienne – terme par lequel on désigne l'ensemble des acteurs de la scène culturelle régionale (centres culturels établis ou en devenir, projets-phares, institutions culturelles de portée locale, associations faïtières, collectifs d'artistes, artistes individuels) – ont en effet tout à gagner à se constituer en réseau dans la région ainsi, peut-être, qu'à entamer un partenariat étroit avec le futur Théâtre Palace à Bienne, qui pourrait devenir l'un des principaux pôles culturels de l'Arc jurassien, et, ultérieurement, avec le CREA à Delémont.

3.2 Caractéristiques du projet

Dans son étude stratégique, l'expert a identifié trois réseaux possibles situés à des niveaux différents : le macro-institutionnel, avec les futures salles du CREA delémontain, de l'Inter bruntruitain, ainsi que du Palace biennois ; le méso-institutionnel, avec l'Association interjurassienne des centres culturels ; et l'extra-institutionnel incarné par le fORum interjurassien de la culture. Cette dernière variante, qui a obtenu les faveurs du Conseil du Jura bernois (CJB), du Conseil des affaires francophones du district de Bienne (CAF), et des acteurs culturels, a comme principal avantage de fédérer, de valoriser et de promouvoir la diversité de la scène bernoise francophone à partir d'un tissu régional éclaté. En intégrant des professionnels, des semi-professionnels, des amateurs et des bénévoles, elle vise à défendre la décentralisation de la culture de façon complémentaire aux infrastructures prévues, souvent limitées à une politique d'équipement, comme en témoignent les nombreux projets de la région (Théâtre Palace à Bienne, CREA à Delémont, Salle de l'Inter à Porrentruy).

S'appuyant sur cette étude stratégique, un groupe de travail pluridisciplinaire a travaillé à l'élaboration de propositions concrètes pour définir la structure et les champs d'action du réseau. Pour pouvoir répondre à sa nouvelle mission, le FIC doit être refondu et ses statuts révisés. Outre la mise en place d'une assemblée générale et d'un comité directeur, cinq commissions thématiques prendront en charge les champs d'action suivants : la création, la participation culturelle (médiation culturelle), la communication, et de façon plus ponctuelle, la logistique et la politique culturelle. Deux postes de coordinateurs/trices à 70 pour cent, indispensables à la mise en place du réseau et à son bon fonctionnement, seront également créés.

La tâche principale du comité directeur consistera à accompagner les travaux des cinq commissions thématiques. Trois commissions permanentes seront dévolues à la création, à la participation culturelle et à la communication. La commission CRÉATION aura pour objectif d'encourager la création régionale et sa diffusion ainsi que de promouvoir la collaboration entre les acteurs culturels (soutien de projets collaboratifs), pour créer une émulsion contagieuse dans la région et stimuler le terrain pour que des projets voient le jour.

La commission PARTICIPATION CULTURELLE se préoccupera des questions touchant à la médiation culturelle, à un éventuel « bus culturel », à l'éducation artistique, à un abonnement commun, à l'action culturelle et à la formation continue. Elle sera proactive et donnera des impulsions, tout en laissant une grande marge de manœuvre à ses potentiels récipiendaires. Le volet médiation culturelle ne portera pas uniquement sur le jeune public mais aussi sur la population dite défavorisée (personnes souffrant de handicap, population immigrée, etc.).

La commission COMMUNICATION s'occupera de promouvoir le projet ARS en s'appuyant entre autres sur un site web pour le travail de communication électronique, sur une publication (pluri)annuelle pour tout le travail de communication papier, et sur un agenda culturel commun à toute la région.

Deux commissions thématiques ponctuelles viennent compléter le travail des trois premières commissions : la commission LOGISTIQUE aura pour objectif de remédier à l'insuffisance des infrastructures de répétition et de centraliser et diffuser l'information au niveau notamment des équipements et de projets communs, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du réseau. Elle se consacrera également à l'aménagement d'un bureau culturel qui donnera une identité claire au réseau ARS. La commission POLITIQUE s'occupera des questions touchant à la politique culturelle, reprenant ainsi les attributions actuellement dévolues au FIC dans l'article 3 de ses statuts. Pour ce volet-là de ses activités, et pour ce volet-là uniquement, le FIC conserverait une pleine et entière autonomie.

3.3 Calendrier, modalités, organisation, compétences

Lors de sa dernière assemblée générale du 26 mars 2015, le FIC a approuvé le papier stratégique du projet ARS qui a été au préalable élaboré en étroite concertation avec le CJB et le CAF qui ont apporté leur soutien au projet dès ses débuts.

Dès l'arrêté du Grand Conseil en lien avec le projet de mise en réseau ARS et son financement, les postes de coordinateurs/trices seront mis au concours, les statuts du FIC refondus et une séance constitutive du nouveau FIC sera organisée. Le bureau culturel pourra quant à lui être aménagé et des contacts seront pris en ce sens avec les communes susceptibles d'être intéressées.

L'entrée en jouissance du réseau et les premières actions labellisées ARS sont prévues pour le printemps 2016.

4 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

La réalisation du projet ARS fait partie des objectifs stratégiques de l'Office de la culture, qui ont été approuvés par la Direction de l'instruction publique.

5 Finances

Budget global	CHF	550 000
• Salaires coordinateurs/trices	CHF	150 000
• Indemnités commissions / comité / AG	CHF	70 000
• Fonds création	CHF	140 000
• Fonds participation culturelle	CHF	85 000
• Fonds communication	CHF	50 000
• Fonds logistique	CHF	45 000
• Frais annexes	CHF	10 000
Plan de financement		

• Canton de Berne (Fonds d'encouragement des activités culturelles)	CHF	550 000
Total	CHF	550 000

Remarque : Les coûts liés à l'infrastructure et au fonctionnement sont compris dans le poste budgétaire « Fonds logistique ».

Le Projet ARS est un projet exclusivement cantonal et de ce fait financé uniquement par le canton de Berne via l'enveloppe du CJB (LEAC, art.14, al.2, lit.e). Une demande de soutien financier a cependant été déposée auprès de Pro Helvetia pour permettre, en cas de réponse positive, de réduire le montant prélevé sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles.

6 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le Projet ARS renforce le tissu culturel éclaté de la partie francophone du canton de Berne par un réseau qui défend la décentralisation de la culture de façon complémentaire aux infrastructures prévues. Il implique des investissements de forces et financiers qui sont destinés directement aux structures existantes. Aucune entité nouvelle n'est ainsi ajoutée dans un paysage complexe et saturé. De par son aspect démocratique et fédérateur, le Projet ARS accroît la visibilité des arts de la scène dans la région. La mise en commun des forces artistiques et administratives permet une promotion accrue des offres culturelles.

Par ailleurs, le projet comprend tout une série d'actions culturelles qui vont à la conquête du public, par exemple à travers des capsules radiophoniques, des activités hors les murs ou encore des projets en appartement (cf projet Guillaume détaillé dans le papier stratégique).

Il est donc raisonnable de penser que le Projet ARS va conférer aux structures culturelles du Jura bernois et de Bienne une attractivité nouvelle qui attirera un public plus nombreux.

Pour toutes ces raisons, le projet est un signal fort adressé par le canton à sa région francophone et bénéficie du plein et entier soutien à la fois du Conseil du Jura bernois et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, tous les deux intimement convaincus du bienfondé du projet ainsi que de sa légitimité non seulement pour la population francophone de la région mais aussi et surtout pour les acteurs culturels eux-mêmes, largement enthousiasmés par ce projet novateur.

7 Proposition

La Direction de l'instruction publique propose au Conseil-exécutif d'approuver la subvention du Fonds d'encouragement des activités culturelles de 2016 à 2019 en faveur du Projet ARS portant sur un montant maximal annuel de 550'000 francs (montant qui sera réduit, la direction de l'instruction publique ayant reçu dans l'intervalle un soutien unique de Pro Helvetia de 150'000 francs).

Annexe : Etude stratégique du projet ARS